

Rapport sur l'action climatique 2020

Compte rendu des mesures recommandées – Mars 2023

1.0 BÂTIMENTS ET ÉNERGIE							
ACTIVITÉS		TYPES D'ACTIVITÉ	DÉLAI	COÛTS	STATUT 2020	STATUT 2022	NOTES
1-1	<p>ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DE L'ÉNERGIE (PCGE)</p> <p>L'objectif est de tenir compte des occasions d'économiser l'énergie et de faire appel aux énergies renouvelables dès le début du processus d'aménagement du territoire et de planification des infrastructures.</p>	Planification/ étude	Court terme	\$\$	Planifié	Complété	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil municipal a adopté le <u>Plan énergétique et de réduction des émissions de la collectivité</u> (PEREC) en juillet 2022. Le <u>Plan stratégique 2023</u> prévoit une mesure destinée à « [m]ettre en œuvre le Plan de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité ».
1-2	<p>ÉLABORATION DE PROGRAMMES D'ÉNERGIE À L'ÉCHELLE DE LA COLLECTIVITÉ</p> <p>Élaborer des programmes pour promouvoir le rendement énergétique et l'adoption des énergies renouvelables dans les logements et les bâtiments commerciaux existants.</p> <p>Exemple : Programme PACE (financement de l'énergie propre dans les propriétés). Les travaux de modernisation pour l'économie de l'énergie et pour les énergies renouvelables sont financés et les prêts sont remboursés grâce aux impôts fonciers perçus. Bien que ce scénario particulier ne soit pas</p>	Procédure	Moyen terme	\$	Non lancé	Planifié (échelle provinciale)	<ul style="list-style-type: none"> Dans un <u>communiqué de presse</u> de septembre 2022, le GNB a annoncé le Programme éconergétique amélioré, ainsi qu'un programme de financement à lancer en 2023 pour les propriétaires qui ne sont pas admissibles, mais qui souhaitent tout de même améliorer l'efficacité énergétique de leur domicile. Le <u>Plan stratégique 2023</u> prévoit une mesure destinée à « revendiquer des modifications aux lois et aux règlements qui font obstacle à nos projets d'énergie renouvelable ». Le PEREC comprend la mesure 4 (« Mettre au point un programme pour stimuler les travaux de

		envisageable au Nouveau-Brunswick, on peut se pencher sur d'autres options.						réaménagement énergétique dans les bâtiments résidentiels et non résidentiels ») et la mesure 7 (« Mettre au point et lancer la programmation destinée à encourager l'installation de systèmes photovoltaïques sur les toits des bâtiments résidentiels et commerciaux »).
1-3	EXPLORER LES PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	Cerner les occasions de nouer des partenariats avec des organismes communautaires pour l'élaboration de programmes communautaires en matière d'énergie	Partenariats et mobilisation	Court terme	S. O.	Planifié	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Moncton fait partie de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) dans le cadre d'un partenariat avec le programme PACE de l'Atlantique afin d'avoir accès au financement offert par le FCM pour se pencher sur la viabilité de différents modèles dans le financement de l'énergie renouvelable et des travaux de rénovation en profondeur au Nouveau-Brunswick.
1-4	MISE À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALE SUR LES BÂTIMENTS ÉCOLOGIQUES	Modifier la Politique municipale sur les bâtiments écologiques pour exiger que tous les bâtiments neufs respectent les normes de carboneutralité ou pour garantir que les systèmes sont faciles à adapter éventuellement.	Politique	Court terme	S. O.	Non lancé	Planifié	<ul style="list-style-type: none"> Le PEREC comprend la mesure 3 (« Mettre à jour la Politique municipale sur les bâtiments écologiques pour s'assurer qu'à partir de 2025, tous les bâtiments neufs sont construits pour être "prêts pour la carboneutralité" et pour respecter la norme d'"énergie nette de zéro" d'ici 2030 »).
1-5	ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE POUR RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX EXISTANTS	<p>La stratégie doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> de se pencher sur des modèles de financement de l'investissement dans l'économie de l'énergie et dans les énergies renouvelables; de recenser les travaux de modernisation pour économiser l'énergie; 	Projet	Court terme	\$\$	Planifié	En cours	<ul style="list-style-type: none"> L'Administration a déposé une demande de financement auprès de la FCM dans le cadre de l'initiative de Rénovation des bâtiments de loisirs (« <u>Étude : Faisabilité de la réduction des GES à long terme</u> »). Cette étude se penchera sur plusieurs immeubles qui font partie du portefeuille immobilier de la Ville de Moncton. L'Étude de faisabilité analysera chaque installation

		<ul style="list-style-type: none"> d'encourager l'utilisation des technologies de chauffage et de climatisation faibles en carbone pour le chauffer et climatiser les locaux et conditionner la température de l'eau. 						<p>afin de mettre au point le parcours qui permettra de réduire les émissions de GES de 50 % en 10 ans et de 80 % au cours des 20 prochaines années.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PEREC comprend la mesure 4 (« Mettre au point un programme pour stimuler les travaux de réaménagement énergétique dans les bâtiments résidentiels et non résidentiels »). Le Plan stratégique 2023 comprend une mesure destinée à « [m]ettre en œuvre le Plan de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité » et à « [m]ettre au point une stratégie pour réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et les biens d'équipement existants ». Le Fonds de gestion de l'énergie, lancé en 2015, permet de transférer les crédits au titre des économies mensuelles sur les services publics grâce aux travaux de rénovation énergétique et de s'en servir pour financer d'autres travaux de rénovation; on a enrichi ce fonds d'un volet consacré aux dépenses en immobilisations. Il s'agit d'un autre outil qui permet de financer les travaux de rénovation.
--	--	--	--	--	--	--	--	--

1-6	INSTALLATION DE SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX	<p>Se pencher sur les occasions d'installer des systèmes photovoltaïques sur les établissements municipaux.</p> <p>Exemple : Le Plan de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité recommande d'installer les systèmes photovoltaïques suivants sur les établissements municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'hôtel de ville, parc solaire de 34 kW (90 000 \$), et à Codiac Transpo, parc solaire de 450 kW (1 150 000 \$, rapportant des économies annuelles de 68 500 \$). 	Projet	Moyen terme	\$\$ - \$\$\$	Non lancé	Non lancé	<ul style="list-style-type: none"> Le PEREC comprend la mesure 8 (« Mettre au point une initiative pour l'installation de systèmes photovoltaïques montés au sol sur des sites comme les terrains de stationnement appartenant à la Ville, les infrastructures municipales et le domaine foncier de la Ville »). Veillez consulter la mesure 1-5. Pour les bâtiments existants, tout dépend des résultats de la planification de la viabilité du parcours de réduction des GES. La conception pour la nouvelle installation régionale de Codiac comprend un réseau de panneaux photovoltaïques solaires de 100 kW. Les travaux de construction sont en cours et devraient être achevés en 2025.
1-7	ACHAT DE CRÉDITS CARBONE COMPENSATOIRES	<p>Acheter des crédits de compensation du carbone pour les grands événements de la Ville (dont la fête du Canada).</p>	Procédure	Court terme	\$	Non lancé	Complété	<ul style="list-style-type: none"> La Ville a adopté un processus dans le cadre duquel les commanditaires de la fête du Canada pouvaient s'engager à consacrer une somme équivalente à 10 % de leur commandite à des crédits carbone. Deux commanditaires y ont participé en 2022.
1-8	NORMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les besoins en conception durable pour les nouveaux établissements privés et appartenant à la Ville. Recenser les mécanismes de promotion de la planification de l'énergie communautaire (grâce à des plans ou à d'autres moyens). 	Directive ou politique	Moyen terme	S. O.	Non lancé	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique 2023 prévoit des mesures destinées à « [m]ettre au point les lignes directrices pour les aménagements écologiques », à « [e]xaminer la mise à jour des arrêtés de zonage relatifs aux normes d'aménagement écologique » et à « [e]xaminer les nouveaux règlements relatifs à la protection de la forêt urbaine et des arbres ». La Ville est en train de mener des recherches pour pouvoir créer les

		<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des considérations relatives à l'énergie et à la résilience dans l'aménagement des sites. Recenser les occasions d'adopter de nouveaux arrêtés municipaux pour obliger à faire appel à des caractéristiques écologiques comme des toits verts sur les bâtiments neufs. Tenir compte des besoins dans les demandes de permis d'aménagement. 						guides et la politique des aménagements écologiques dans le cadre de l'Examen du Plan municipal en 2023.
1-9	RESPECT DES ENGAGEMENTS DU PROJET PILOTE DES VILLES DE LA CONVENTION MONDIALE DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE	Établir l'inventaire des émissions de GES de la collectivité.	Projet	Court terme	S. O.	Planifié	Complété	<ul style="list-style-type: none"> La Ville a établi un inventaire des GES de la collectivité, qui fait partie du PEREC. Le Conseil municipal a adopté, en juillet 2022, une cible de carboneutralité à atteindre d'ici 2050. Le PEREC prévoit une stratégie pour atteindre la cible de carboneutralité d'ici 2050.
		Fixer l'objectif voulu dans la réduction des émissions de GES.	Projet	Court terme	\$	Planifié	Complété	
		Élaborer une stratégie pour atteindre les objectifs de réduction des GES.	Projet	Court terme	\$	Planifié	Complété	

2.0 TRANSPORT DURABLE								
ACTIVITÉS		TYPES D'ACTIVITÉ	DÉLAI	COÛT	STATUT 2020	STATUT 2022	NOTES	
2-1	CAMPAGNE MUNICIPALE D'INFORMATION SUR L'ANTIRALENTI DES VÉHICULES	Mener une campagne de sensibilisation et d'information auprès du personnel en faisant appel aux données apportées par la surveillance de l'automatisation de la localisation des véhicules (ALV)	Information et mobilisation	Court terme	S. O.	Planifié	Planifié	<ul style="list-style-type: none"> Le nouveau système de localisation automatique des véhicules (LAV) Geotab permet de surveiller la marche au ralenti des véhicules du parc automobile. L'Administration se penche actuellement sur les outils d'information et de sensibilisation, dont les panneaux indicateurs interdisant de laisser le moteur tourner au ralenti pour les propriétés municipales.

2-2	<p>INSTALLATION DE BORNES SUPPLÉMENTAIRES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (VE) DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des bornes de recharge supplémentaires des VE pour l'exploitation du parc automobile municipal. • Installer des bornes de recharge supplémentaires des VE dans les sites publics municipaux à l'intention du public. 	Projet	Court terme	\$\$	Non lancé	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan stratégique 2023 comprend une mesure destinée à « [i]nstaller des bornes supplémentaires pour la recharge des véhicules ». • Le PEREC comprend la mesure 20 (« Préparer et catalyser l'adoption des véhicules carboneutres en mettant au point une stratégie collective pour les véhicules carboneutres »). • Le budget 2022 du Conseil municipal de Moncton prévoyait 45 000 \$ pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques (BRVE) et le budget 2023 prévoyait un financement de 50 000 \$. • En mai 2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a donné à Moncton l'approbation qui lui permet de participer au Programme de remboursement pour bornes de recharge pour les entreprises du Nouveau-Brunswick, qui finance à hauteur de 50 % les frais admissibles, à concurrence de 5 000 \$ par connecteur. • 2022-2023 : L'Administration facilite l'installation de cinq (5) BRVE de niveau 2, appartenant à la Ville, dans les installations municipales. • 2022-2023 : Énergie NB est en voie d'installer une (1) borne de recharge rapide à courant continu de cette entreprise de services publics et une (1) BRVE de niveau 2 dans le terrain de stationnement de l'hôtel de ville.
-----	--	---	--------	-------------	------	-----------	----------	---

2-3	ÉLECTRIFICATION DU PARC AUTOMOBILE MUNICIPAL	<ul style="list-style-type: none"> • Achat de véhicules électriques supplémentaires dans le cadre du programme de remplacement des véhicules du parc automobile. • Élaboration de la Politique sur l'écologisation du parc automobile. 	Programme / Projet	Court à moyen terme	\$\$	Planifié	Planifié	<ul style="list-style-type: none"> • Le PEREC comprend la mesure 19 (« Élaborer et mettre en œuvre une "politique sur les parcs de véhicules et les biens d'équipement non polluants" afin d'accélérer la conversion, aux solutions de rechange sans émissions, du parc de véhicules et des biens d'équipement de la Ville »). • Dans les marchés passés actuellement pour remplacer les véhicules du parc automobile, on tient compte des solutions de rechange apportées par les VE en fonction de l'utilisation qui est faite des véhicules, de leur disponibilité et de l'accès aux pièces détachées et aux services de réparation, pour viabiliser et maintenir localement le parc de véhicules. • En 2023, l'Administration retiendra les services d'un cabinet qualifié pour élaborer les phases I et II d'une stratégie de migration vers un parc automobile à faible émission de carbone pour la Ville de Moncton. • La conception des réfections du Centre des opérations comprendra un espace d'entretien d'un parc municipal prêt pour les VE.
2-4	RECHERCHE PERMANENTE	Mener des travaux de recherche sur les pratiques exemplaires et l'innovation dans le secteur du transport et recenser les occasions de réduire les émissions de carbone dans le cadre du parc automobile municipal.	Étude	Court terme	\$	Planifié	En cours	<ul style="list-style-type: none"> • On se sert des données sur la LAV de Geotab pour dépister les véhicules du parc automobile qui pourraient être remplacés par des VE et pour connaître les occasions d'économiser l'énergie. • Le Bureau du parc automobile est en train d'évaluer l'achat d'autres VE afin de réunir plus de données pour éclairer la transition du parc automobile; toutefois, il y a des difficultés dans la disponibilité.

2-5	RÉALISATION D'UNE ÉTUDE ET SUR LA VIABILITÉ DES AUTOBUS ÉLECTRIQUES	La première étape à réaliser, avant d'acheter des autobus électriques, consiste à mener une étude de viabilité.	Étude	Court terme	\$	Non lancé	En cours	<ul style="list-style-type: none"> 2022-2023 : Le CRITUC se consulte avec l'Administration pour mener une étude de la viabilité des autobus électriques, dont 80 % sont financés grâce au Fonds pour le transport en commun à zéro émission d'Infrastructure Canada. Les résultats devraient être publiés d'ici la fin du deuxième trimestre de 2023.
2-6	RÉALISATION D'UN PROJET PILOTE SUR LES AUTOBUS ÉLECTRIQUES	D'après les résultats de l'étude de viabilité, mener un projet pilote sur les autobus électriques.	Projet pilote	Court terme	\$\$	Non lancé	Planifié	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique 2023 comprend une mesure destinée à « [é]tudier le projet pilote d'électrification du transport en commun » en 2023-2024.
2-7	ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES	Si les résultats de l'étude et du projet pilote sont fructueux, remplacer le parc d'autobus par les véhicules peu polluants ou non polluants dans le cadre du programme de remplacement du cycle de la durée utile.	Projet/opération	Moyen à long terme	\$\$\$	Non lancé	Non lancé	<ul style="list-style-type: none"> On attend les résultats de l'étude sur l'électrification et du projet pilote.
2-8	CONTINUER D'AMÉNAGER DES CONNECTIONS ENTRE LES SENTIERS	Continuer d'aménager des sentiers à moins de 5 à 7 minutes de marche à partir des résidences locales pour assurer la liaison avec un sentier principal menant au centre-ville.	Plan ou projet	Court à moyen terme	\$\$	Planifié	Planifié	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan stratégique 2023 comprend des mesures destinées à « [m]ettre en œuvre le Plan directeur de transport actif (Phase II) et à « [c]oncevoir et aménager le sentier Panacadie (Phase II) ». La phase II du Plan de transport actif a été approuvée par le Conseil municipal en juin 2022.
2-9	AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES HABITANT NON LOIN DE LEURS DESTINATIONS JOURNALIÈRES À PIED OU À VÉLO	Continuer de recenser les initiatives de promotion de la vie au centre-ville ou non loin des destinations journalières à pied ou à vélo.	Recherche/politiques/partenariats et mobilisation	Court à moyen terme	S. O.	Planifié	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Le PEREC comprend la mesure 1 (« S'assurer que l'aménagement urbain projeté de Moncton prévoit une plus grande densité dans les grands nœuds et couloirs et une plus forte proportion de bâtiments polyvalents et d'immeubles à logements multiples »). Le Plan stratégique 2023 comprend une mesure destinée à « [m]ettre en œuvre une stratégie de croissance urbaine pour

								<p>promouvoir les travaux d'aménagement dans les secteurs à fort potentiel de croissance ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2021-2023 : La Stratégie de croissance urbaine se déroule à l'heure actuelle et devrait être achevée à la fin du troisième trimestre de 2023.
2-10	ÉLABORATION DU PLAN DE TRANSPORT ACTIF (PHASE 2)	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les réseaux cyclables et piétonniers existants et recommander les changements à apporter pour améliorer la connectivité et la viabilité à l'intention de tous les utilisateurs. • Prévoir un plan de mise en œuvre sur tout le territoire de la Ville, dont un réseau cyclable et piétonnier détaillé, et appuyer les projets, les politiques et les normes de conception du transport. • Mettre au point une campagne d'information et de sensibilisation pour la collectivité. 	Étude/plan	Court terme	\$\$	En cours	Complété	<ul style="list-style-type: none"> • La <u>phase II du Plan de transport actif</u> a été adoptée par le Conseil municipal en juin 2022. • Le PEREC comprend la mesure 18 (« Étendre et améliorer le réseau de transport actif, les installations de "fin de parcours" et la sécurité des déplacements à vélo afin d'augmenter le nombre de déplacements effectués grâce à des modes de transport actif »). • L'Administration est en voie d'embaucher un coordonnateur ou une coordonnatrice du transport actif en 2023. • L'Administration collabore avec le groupe de travail composé d'intervenants sur la promotion du transport actif et l'éducation à ce sujet. • En 2022, le Conseil a approuvé des dépenses annuelles de 1 M\$ sur cinq ans pour l'infrastructure de transport actif.

2-11	ÉLABORATION DE PROGRAMMES POUR ACCROÎTRE L'ACHAT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (VE) ET POUR EN PROMOUVOIR L'UTILISATION DANS LA COLLECTIVITÉ	Élaborer les exigences de l'arrêté de zonage pour les bornes de recharge des VE dans les immeubles multilogements et les immeubles commerciaux.	Politique/ règlements	Court terme	S. O.	Non lancé	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Le PEREC comprend la mesure 20 (« Préparer et catalyser l'adoption des véhicules carboneutres en mettant au point une stratégie collective pour les véhicules carboneutres »). L'Administration est en train de mener des recherches et de se pencher sur la viabilité de la politique d'urbanisme relative à la « préparation aux VE ».
------	---	---	-----------------------	-------------	-------	-----------	----------	---

3.0 RÉDUCTION DE DÉCHETS								
ACTIVITÉS		TYPES D'ACTIVITÉ	DÉLAI	COÛT	STATUT 2020	STATUT 2022	NOTES	
3-1	ADOPTION D'UN ARRÊTÉ SUR LE TRI DES DÉCHETS COMMERCIAUX	Adopter un arrêté obligeant à faire le tri des déchets résidentiels (immeubles multilogements) et commerciaux.	Règlement	Court terme	S. O.	Non lancé	Non lancé	<ul style="list-style-type: none"> On attend des renseignements supplémentaires sur la mise en œuvre du programme provincial de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les conditionnements et le papier (CP).
3-2	EXAMEN DU PROGRAMME EXISTANT DE COLLECTE DES DÉCHETS	Examiner, en partenariat avec Éco360, l'utilisation des sacs de plastique par rapport aux bacs pour l'élimination et la collecte des déchets.	Procédure opérationnelle	Court terme	S. O.	Non lancé	Non lancé	
3-3	DÉROULEMENT DES PROGRAMMES D'INFORMATION SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	Élaborer des programmes d'information sur la réduction des déchets de la collectivité en partenariat avec Éco360.	Formation	Court terme	S. O.	Non lancé	Non lancé	<ul style="list-style-type: none"> Le PEREC comprend la mesure 23 (« Nouer un partenariat avec Eco360 afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan "zéro déchet d'ici 2050" afin de réacheminer 100 % des déchets de Moncton au lieu de les enfouir dans la décharge publique »).
3-4	DÉROULEMENT D'UNE	En partenariat avec Éco360 :	Formation	Court terme	\$	Non lancé	Non lancé	

	CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION POUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> mener une campagne de sensibilisation pour encourager à éliminer les déchets alimentaires dans les logements, les établissements de travail et les écoles; travailler de concert avec les institutions et les entreprises pour pouvoir mettre en œuvre la réduction et le réacheminement des déchets alimentaires. 						
3-5	ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS DE LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> Adopter des pratiques sans papier; Interdire le plastique; Mener un programme de formation des employés; Adopter des pratiques d'écologisation des réunions. 	Recherche, formation et mobilisation	Court terme	S. O.	En cours	En cours	<ul style="list-style-type: none"> 2021-2023 : Eco360 a mené des évaluations sur la gestion des déchets dans les immeubles municipaux. L'Administration procède actuellement à l'acquisition de nouveaux conteneurs pour un système de séparation des déchets à trois flux et passe actuellement un contrat avec un fournisseur de services pour permettre aux exploitants des immeubles municipaux et aux responsables du parc du Centenaire de faire appel à des services de transport de matières triées.
3-6	ÉVÉNEMENTS D'ÉCOLOGISATION DE LA COLLECTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer le Guide d'écologisation des événements et l'aide-mémoire; Donner une formation « zéro déchet » au personnel et aux fournisseurs. 	Formation	Court terme	S. O.	En cours	Complété	<ul style="list-style-type: none"> Le <u>Guide d'événements écoresponsables</u> a été lancé le Jour de la Terre en 2022. Le Programme de tri des déchets de la fête du Canada a été créé en partenariat avec Eco360 afin de réacheminer les déchets produits dans les festivités et normalement enfouis dans la décharge publique.

								<ul style="list-style-type: none"> On a créé la catégorie des « commanditaires écoresponsables » pour le Programme de commandites de la fête du Canada cette année. Cette nouvelle catégorie offre aux commanditaires les avantages supplémentaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> la commandite écoresponsable permet de financer le programme de tri et de recyclage des déchets pendant l'événement afin de réduire au minimum les déchets enfouis dans la décharge publique; le produit de la vente des bouteilles et canettes recyclables pour les boissons sera versé à un organisme de bienfaisance que choisira le commanditaire écoresponsable; les crédits carbone achetés au nom du commanditaire, ce qui représente 10 % du montant de la commandite.
3-7	MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR L'ÉCOLOGISATION DES ACHATS DE LA VILLE DE MONCTON	Mettre à jour la Politique sur l'écologisation des achats afin de réduire encore les déchets municipaux. Se pencher sur des normes supérieures pour : <ul style="list-style-type: none"> le contenu recyclé; les emballages; les certifications; l'achat de produits locaux 	Politique	Court terme	S. O.	Non lancé	Non lancé	

4.0 OTHER GHG REDUCTION INITIATIVES

ACTIVITÉS		TYPES D'ACTIVITÉ	DÉLAI	COÛT	STATUT 2020	STATUT 2022	NOTES
4-1	AIDE À APPORTER AUX PRODUCTEURS ALIMENTAIRES DE LA LOCALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique municipale pour utiliser et promouvoir les produits alimentaires locaux dans toutes les réunions et dans tous les événements de la Ville. Étendre le réseau des jardins communautaires. Encourager l'achat de produits alimentaires locaux. 	Information et sensibilisation	Court terme	\$	Non lancé	Non lancé
4-2	ACCROÎTRE LE COUVERT FORESTIER URBAIN ET LA DIVERSITÉ DES ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC ET SUR LE DOMAINE PRIVÉ	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de financer le programme de plantation des arbres. Mener des programmes d'information de la collectivité. 	Programme	Court terme	\$	Enc ours	En cours

Le Plan stratégique 2023 comprend une mesure destinée à « [e]xaminer les nouveaux règlements relatifs à la protection de la forêt urbaine et des arbres ».

Le PEREC comprend la mesure 24 (« Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de plantation d'arbres ») et la mesure 25 (« Élaborer une politique pour protéger, surveiller et gérer activement le reste des zones boisées et les milieux humides à Moncton »).

On continue de financer le Programme de plantation d'arbres.

2022 : On a soumis au Fonds pour les infrastructures naturelles une demande de

								<p>financement pour planter 360 arbres de rue de 10 ans dans les quartiers dont les rues municipales sont peu denses en arbres par kilomètre de rue.</p> <p>2022 : On continue de se concerter avec la Réserve de biosphère de Fundy dans le cadre des activités de plantation des arbres en collaboration sur le domaine municipal pour la période comprise entre 2022 et 2025.</p>
4-3	MISE SUR PIED DU COMITÉ D'ACTION POUR LE CLIMAT	<p>Mettre sur pied un comité d'intervenants constitué de représentants des services publics locaux, de propriétaires d'entreprises, de promoteurs et de groupes environnementaux afin de recenser et de mettre en œuvre les mesures de lutte contre les effets du changement climatique.</p>	Partenariats et mobilisation	Court terme	S. O.	Non lancé	Complété (en cours)	<p>Le Groupe de travail sur l'action climatique a été mis sur pied en 2021 dans la foulée d'un processus public de demande. Ce groupe de travail se réunit tous les deux mois.</p>
4-4	ÉLABORATION D'UN CADRE OU D'UNE POLITIQUE POUR GUIDER LES DÉCISIONS DE LA MUNICIPALITÉ	<p>Adopter le point de vue de l'atténuation des effets du changement climatique dans tous les projets municipaux pour veiller à tenir compte de la réduction des émissions de GES, de l'énergie propre et de la réduction de l'empreinte carbone.</p>	Opération/ politique	Court terme	S. O.	Non lancé	Planifié	<p>On se penchera, au premier et au deuxième trimestres de 2023, sur l'élaboration d'un cadre.</p>